



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC

**AVIS DE PROMULGATION- RÈGLEMENT # 365-22
AUTORISANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASPHALTAGE
DU DÉVELOPPEMENT LAPIERRE PHASE 3, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE
2 271 908 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT REMBOURSABLE SUR UNE
PÉRIODE DE VINGT (20) ANS**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Que lors de la séance du conseil tenue le 5 avril 2022, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro # 365-22 - autorisant des travaux d'aqueduc, d'égout et d'asphaltage du développement Lapierre phase 3, comportant une dépense de 2 271 908 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur une période de vingt (20) ans.

Que le règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité (www.saint-gervais.ca) et sur demande à (info@saint-gervais.ca) ou au 418-887-6116. Le règlement pourra aussi être consulté au bureau municipal, situé au 150, rue Principale, Saint-Gervais (Québec), selon les heures d'ouverture habituelles;

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 7^e jour du mois d'avril 2022.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut concernant le règlement # 365-22, sur l'attribution et l'affichage des numéros civiques de la Municipalité de Saint-Gervais, soit en fonction des modalités d'affichage du règlement # 342-19, et ce, en date du 8 juillet 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois d'avril 2022.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

